



Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)

Complexité - Proximité - Subsidiarité

Colloque organisé par l'Association CODAGE

Collectif des Dispositifs d'Appui en Grand-Est

Avec le soutien de l'ARS Grand Est

4 Février 2022 – Centre Prouvé, Nancy

Textes réglementaires (opposables) et guide régional

- **Loi du 24 juillet 2019** relative à l'organisation et à la transformation du système de santé prévoit l'unification des dispositifs d'appui à la coordination dans un délai de 3 ans
Art. L. 6327-2. du code de la santé publique
- **Décret du 18 mars 2021** pris en application de la loi susvisée, vient préciser les missions et le fonctionnement des futurs DAC unifiés
- **Cadre national d'orientation** – Unification des dispositifs d'appui à la coordination des parcours complexes. Juin 2020
- **Guide régional** pour la mise en place des dispositifs d'appui a la coordination (dac) dans le grand-est

Sources inspirantes (non opposables), issues de groupes de travail nationaux auxquels la FACS est associée

5 thèmes

- Gouvernance === guide ANAP
- Suivi de l'activité : indicateurs === guide ANAP
- Modèle économique === **groupes de travail en cours**
- Formation, référentiels de compétence === **en attente de validation**
- Outils partagés : boite à outils === boite à outils CNSA

Dispositifs d'Appui à la Coordination

Guide d'indicateurs d'activité et de pilotage

METTRE
EN ŒUVRE
ET PARTAGER



Un document à lire avec 4 entrées possibles :

- Page 9 à 34 : déroulé de 17 indicateurs socles , 17 fiches
- page 7 : indicateurs regroupés par thématiques
- page 45 : indicateurs regroupés par types
- page 49 : indicateurs regroupés par rapprochements

**UTILE COMME BASE D'ELABORATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE
ET DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE QUALITE**

Installer et animer la gouvernance des dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes

METTRE
EN ŒUVRE
ET PARTAGER





Boîte à outils

Janvier 2021

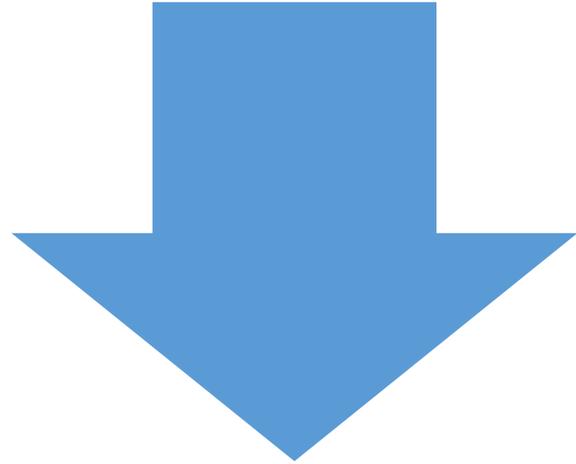
Intelligence collective

Territoire

Décision partagée

Acceptation de l'autre

Reconnaissance des compétences
de chacun

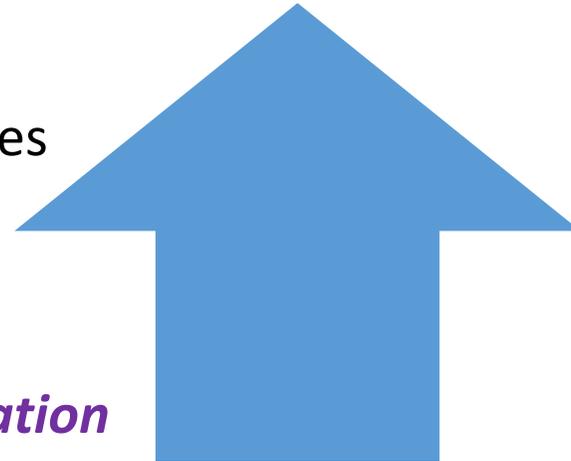


Facilitation des parcours complexes

plutôt que de *coordination*

Priorisation d'actions de

Prévention / Réadaptation / Compensation

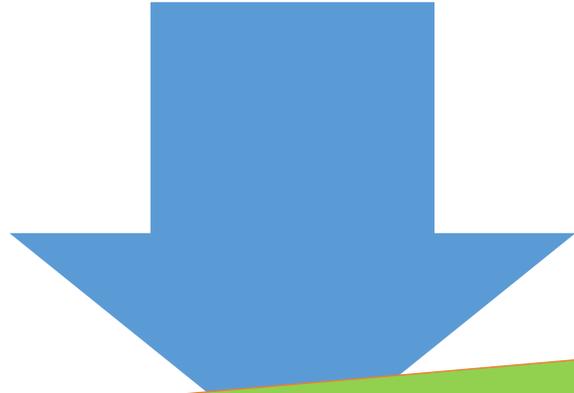


Intelligence collective

Territoire

Décision partagée

Acceptation de l'autre



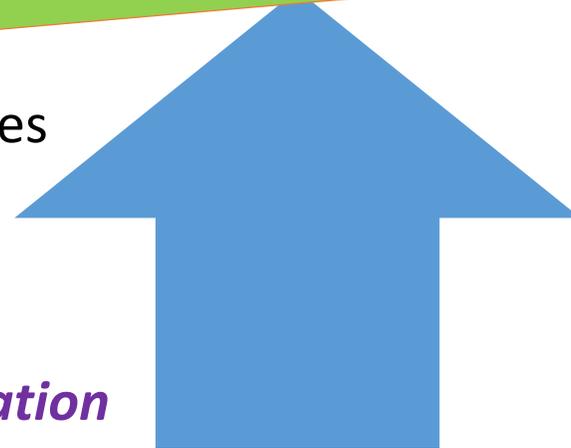
« Ne pas savoir tout faire mais répondre à tout »

Facilitation des parcours complexes

plutôt que de *coordination*

Priorisation d'actions de

Prévention / Réadaptation / Compensation



Valeurs fondamentales de la FACS concernant les DAC

- Une organisation coopérative territoriale œuvrant pour la santé doit regrouper au minimum différentes valences d'acteurs :
 - le secteur libéral, dont au minimum le premier recours
 - le secteur hospitalier, dont au minimum l'établissement public de soins de référence
 - les services du Département, notamment service autonomie
 - des établissements médico-sociaux
 - des services d'aide, dont au minimum ceux à domicile
 - des services sociaux, dont au minimum les CCAS
 - les usagers
- Une telle organisation doit disposer d'une gouvernance partagée entre acteurs, qui définit et pilote les projets, en cohérence avec les politiques publiques (Département, ARS)
- Le portage d'une telle organisation doit être neutre et non institutionnel
- L'organisation est spécifique au territoire, sur un socle de base commun national/régional

Principes de la FACS concernant les DAC

- Un DAC est un outil d'organisation coopérative territoriale, indépendant vis-à-vis de tout acteur, idéalement une émanation d'une telle organisation, au minimum outil pour tout acteur territorial
- Un DAC est constitué d'une équipe pluri-professionnelle issue de la réunion des équipes constituantes (réseau, MAIA, PTA, CTA, CLIC) et de l'évolution de leurs métiers : référent de parcours complexe, contributeur à la coordination territoriale, directeur, médecin, autres
- Un DAC est porté par une structure juridique répondant au minimum à ces valeurs
- Un DAC rend compte de son activité à tous les acteurs territoriaux et aux institutions et collectivités (ARS, Département), qui en retour proposent les évolutions nécessaires au travers de la gouvernance partagée
- Un DAC est un outil opérationnel (appui à la coordination pour les situations complexes + participation à l'animation des coopérations territoriales) et un espace collectif structurant pour le territoire (neutralité, gouvernance partagée, animation territoriale, démarche parcours, pluri-professionnalité)

Posture de la FACS pour les DAC

- Un DAC coopère avec et soutient toutes les autres organisations territoriales entre acteurs : MSP - CPTS - CLS/CLSM - Dynamique 360 - PCO TND
- Un DAC est un partenaire de l'ARS et les acteurs en santé pour l'organisation territoriale entre acteurs, en particulier dans le cadre de la démarche parcours et de la télémédecine, mais aussi :
 - MSP - CPTS - Dynamique 360 - PCO TND - GRADeS
 - CLS/CLSM - PTSM - Ateliers Santé Ville
- Un DAC est un espace privilégié d'observation partagée des parcours de santé en territoire et des réponses collectives aux problématiques identifiées, qui reporte aux acteurs, institutions (ARS), et collectivités (Département, entre autres)
- Un DAC contribue à toute évaluation, dans une démarche participative et dynamique, des actions collectives pour la santé en territoire.

Une formation EHESP – FACS – DGOS : Prise de fonction de(s) responsable(s) de DAC (contact : CODAGE)

○ Cibles :

- Les professionnels de DAC qui intègrent un poste de responsabilité : directeur général, directeur d'équipe territoriale, animateur territorial, cadre d'équipe ...
- Chargés de missions en ARS, ...

○ Thèmes :

1. La connaissance du contexte de déploiement des DAC
2. Les notions concernant les parcours
3. La place du DAC dans le territoire
4. Les fonctions de pilotage
5. La gestion de projet et la conduite du changement
6. Les démarches qualité
7. Les systèmes d'information, les outils et la télésanté



A venir en 2022



Bonne continuation !!!



asso.codage@gmail.com